

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 30 septembre 2019

### **LERINS & BCW accompagne le Centre Hospitalier d'Arles pour la recomposition de l'offre de soins sur le territoire arlésien**

LERINS & BCW a accompagné le Centre Hospitalier d'Arles à l'occasion de la recomposition de l'offre de soins avec les cliniques privées du Groupe Elsan (Clinique Jean Paoli et Clinique Jeanne d'Arc).

Cette réorganisation, sous l'égide de l'Agence Régionale de Santé PACA, prévoit d'une part le regroupement des activités de l'établissement Jean Paoli sur le site du Centre Hospitalier afin de renforcer la filière de soins cardiologique et, d'autre part, la constitution d'un Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) de droit privé à tarification publique qui sera constitué entre le Centre Hospitalier, la Clinique Jeanne d'Arc et une association regroupant les praticiens libéraux et ce dans la perspective, à terme, d'un transfert géographique dudit GCS sur le site du Centre Hospitalier.

Ce type d'opération, atypique et révélatrice d'un secteur en profonde mutation, permet ainsi de maintenir une offre de soins variée et pertinente sur l'ensemble du territoire du pays d'Arles.

LERINS & BCW accompagnait le Groupe Hospitalier d'Arles dans ce dossier avec Luc Castagnet et Bertrand Vorms, associés.

---

#### **À propos de LERINS & BCW**

Le cabinet rassemble **65 personnes dont 50 avocats** spécialisés en droit des affaires, parmi lesquels 12 associés avec double formation (grandes écoles de commerce, Sciences-Po, comptabilité, ingénieur) : Laurent Bernet, Antoine A. Camus, Luc Castagnet, Mathilde Croze, Laurent Julienne, Bruno Lorit, Françoise Mertz, Arnaud Picard, Laurent Ségal, Cédric Vincent, Bertrand Vorms. Johann Sultan.

Par ailleurs, le cabinet LERINS & BCW a développé une expertise dans les opérations **de croissance externe et d'acquisition de technologies (Tech deals or Technology M&A)** en mettant en place des équipes pluridisciplinaires. LERINS & BCW est en mesure de traiter ces opérations à forte valeur ajoutée technologique à 360° avec une approche « haut de bilan » combinée à une compréhension forte des enjeux métier de technologies et innovations complexes. Cette expertise permet ainsi de s'assurer de l'existence des actifs,

de la titularité des droits ainsi que de la poursuite des développements et plus globalement la réussite du projet, le tout dans un contexte souvent international.

Les équipes proposent à une clientèle composée d'entreprises françaises et étrangères, une offre juridique globale en droit des affaires : **corporate/fusions-acquisitions, private equity, contentieux, droit pénal des affaires, droit social, propriété intellectuelle.**

Le Cabinet dispose également d'expertises reconnues en matière de santé, management package, gouvernance, prévention et gestion des conflits entre associés et accompagnement des start-up.

**CONTACT PRESSE :**

AVOCOM

Virginie Jubault / Romain Ménager

[v.jubault@avocom.fr](mailto:v.jubault@avocom.fr) / [r.menager@avocom.fr](mailto:r.menager@avocom.fr)

01 48 24 00 41 / 01 48 24 00 42